

Bruxelles, francophone à plus de 90 %

LINGUISTIQUE Des données administratives éclairantes

- 93 % de ménages francophones pour la taxe régionale.
- L'Office national des pensions traite 92 % des demandes bruxelloises en français.

Il suffisait de se promener au festival des food trucks, ce week-end, dans la capitale pour s'en rendre compte : Bruxelles est une ville où l'on parle toutes les langues. Les chiffres confirment l'impression : au 1^{er} janvier 2014, 33 % de la population bruxelloise était de nationalité étrangère. Et la part de Bruxellois qui ont la nationalité belge mais une origine étrangère est, elle aussi, proche du tiers. Devant pareille diversité, la division officielle des habitants de la capitale en francophones et néerlandophones apparaît plus que jamais dépassée. Les baromètres linguistiques de la VUB confirment d'ailleurs que le mé-

nage unilingue se fait de plus en plus rare... Pourtant, cette division en deux camps a toujours cours sur la scène politique : sur le territoire bruxellois se superposent la Région, bilingue, les Commissions communautaires unilingues (Cocof et VGC, notamment compétentes en matière d'enseignement et de culture) et la Commission communautaire commune, bicommunautaire donc. Pour l'octroi de certains budgets, par exemple, il faut donc se compter, entre francophones et néerlandophones. Et ce, alors que les recensements démographiques n'intègrent plus de volet consacré à l'usage des langues. D'où des clés de répartition figées (80/20), bien loin de la réalité.

Pour savoir combien de francophones et de néerlandophones vivent à Bruxelles, il faut donc « ruser ». Par exemple en consultant certaines données administratives. Olivier Maingain (FDF) a ainsi récemment demandé, via

une question parlementaire au ministre Daniel Bacquelaine (MR), de lui fournir les statistiques du nombre de dossiers bruxellois traités en français et en néerlandais auprès de l'Office national des pensions. Verdict : sur les dossiers ayant fait l'objet d'un premier paiement de pensions, 8,65 % étaient traités en néerlandais en 2010, 7,13 % en 2011 et 7,43 % en 2012. Soit plus de 90 % des demandes émanant de francophones.

Autre ressource : la taxe régionale. Caroline Persoons, députée FDF, vient de demander au ministre des Finances, Guy Vanhengel (VLD), de lui communiquer la répartition linguistique des dossiers traités. En 2013, 93,1 % des chefs de ménage étaient enregistrés comme contribuables francophones. Pour l'exercice fiscal 2014, ils étaient 93,29 %. Des chiffres concordants, en légère progression, constante, ces quinze dernières années. ■

VÉRONIQUE LAMQUIN